



# Réaliser un audit énergétique obligatoire

Obligatoire au 1er avril 2023 pour la vente des logements en monopropriété classés F et G

## FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 2 jours / 14 heures

Mixte : 14 h, soit e-learning 10h30h + visio formation ou présentielle 3h30

### **PUBLIC :**

Diagnostiqueurs immobiliers certifiés DPE souhaitant accéder au marché de l'audit énergétique obligatoire

Architectes, Sociétés d'Architecture, Bureaux d'études, Thermiciens, Responsables travaux, Conseillers efficacité énergétique, Entreprises bâtiment.

### **OBJECTIFS :**

- Réaliser un audit énergétique obligatoire conforme à la réglementation
- Acquérir la méthodologie de l'audit énergétique
- Faire des préconisations de travaux adaptés à l'existant et à la réglementation thermique
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique et estimer leurs coûts
- Rédiger un rapport d'audit énergétique réglementaire

### **PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis.

### **PÉDAGOGIE & EVALUATION :**

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : exposés dynamiques, échanges de pratiques, quiz, exercices, activités interactives, études de cas, ... **Cas pratique réel avec visite virtuelle immersive**
- Un QUIZ de validation des acquis de connaissances en ligne est réalisé en fin de formation

### **ANIMATEUR :**

Formateurs qualifiés et experts thermiciens. (Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

### **INCLUS :**

Veille réglementaire durant toute la période transitoire

**Prérequis à la réalisation de la mission d'audit obligatoire à la vente pour les diagnostiqueurs immobiliers (Cf Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation):** Certification DPE valide (Sans Mention et Avec Mention), assurance, consultez votre organisme de certification pour les autres exigences spécifiques.

### **PROGRAMME :**

*Selon les exigences du décret et de l'arrêté du 4 mai 2022*

#### RECUEIL DES INFORMATIONS ET PREPARATION DE LA VISITE SUR SITE

- Identifier les différences le DPE et l'audit obligatoire
- Appliquer la méthodologie d'audit énergétique selon la NF-EN 16247-2
- Récupérer les informations auprès du Maître d'ouvrage et optimiser la visite sur site

#### RELEVÉS TERRAIN ET DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

- Réaliser le diagnostic architectural et thermique du bâti, des systèmes de renouvellement d'air, de chauffage et de refroidissement, d'ECS, d'éclairage, et des autres équipements énergétiques
- Connaître les pathologies de la rénovation énergétique et repérer les points sensibles du bâtiment et de ses équipements

#### ANALYSE, MODELISATION ET PROPOSITIONS DE TRAVAUX

- Réaliser un bilan énergétique et identifier les gisements d'économies d'énergie
- Connaître les meilleures techniques de rénovation pour le bâti et les équipements énergétiques
- Proposer des travaux adaptés à l'existant et conformes à la réglementation thermique

#### REDACTION DU RAPPORT ET PRESENTATION DES RESULTATS AU MAITRE D'OUVRAGE

- Rédiger un rapport d'audit clair et conforme à la réglementation

### **INDICATEURS DE RESULTATS :**

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [www.upnpro.fr](http://www.upnpro.fr)

### **INFORMATIONS PRATIQUES :**

- Pour connaître les délais d'accès, tarifs, accessibilité, contact, CGV, rendez-vous sur [www.upnpro.fr](http://www.upnpro.fr)